

PRÉFET DE LA RÉUNION

**Direction de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Secrétariat Général

Dossier suivi par : Dominique PUECHBROUSSOU
Tél. : 02 62 30 89 10
Fax : 02 62 30 89 99
Courriel : dominique.puechbroussou@agriculture.gouv.fr

DECISION de SUBDELEGATION de SIGNATURE

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements

VU le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à saint-Pierre-et-Miquelon

VU l'arrêté interministériel du 7 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Philippe SIMON en qualité de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion

VU le décret du 29 juin 2017 portant nomination de Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion

VU l'arrêté préfectoral n°1471 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Philippe SIMON, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion

La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature en date du 30 mai 2017

La signature déléguée par le préfet par l'arrêté susvisé est subdéléguée au sein de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt dans les conditions suivantes :

1. - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, subdélégation de signature est donnée à :

- ◆ **Monsieur Olivier DEGENMANN**, directeur-adjoint,
- ◆ **Monsieur Dominique PUECHBROUSSOU**, secrétaire général,

à l'effet de signer tous les actes se rapportant à l'activité de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à l'exception :

- des décisions réglementaires de portée générale ;
- des conventions conclues avec les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ;
- des recours devant les juridictions ;
- des correspondances adressées aux élus et aux administrations centrales ;
- des conventions d'utilisation ou baux se rapportant aux biens immobiliers occupés par les services ;
- des décisions de subventions accordées aux collectivités locales ;
- des décisions de subventions à d'autres bénéficiaires dont le montant est supérieur à 300 000 euros.

2. - Dans la limite de leur compétence, subdélégation de signature est donnée à :

• **Secrétariat général :**

Monsieur Jean-François MOUNIAMA, adjoint au secrétaire général pour tous les actes relevant du secrétariat général

• **Service de l'économie agricole et des filières (SEAF) :**

Monsieur Richard FEUILLADE, chef du service, pour tous les actes relevant du service

Monsieur Frédéric FANON, chef du pôle « aides directes, subventions individuelles » pour tous les actes relevant du service

Monsieur Sébastien LESAGE, chef du pôle « installation, contrôle des structures, emploi », pour tous les actes relevant du service

Monsieur Lionel LEVET, chef du pôle « marchés et filières », pour tous les actes relevant du service.

• **Service de la formation et du développement (SFD) :**

Monsieur Vincent BENNET, chef du service, pour tous les actes relevant du service,

Madame Christiane DURAND-GASELIN, adjointe au chef de service, pour tous les actes relevant du service

Monsieur Philippe THOMAS, chargé des formations scolaires, pour tous les actes relevant du service.

• **Service des territoires et de l'innovation (STI) :**

Madame Marie KIENTZ, cheffe du service, pour tous les actes relevant du service

Monsieur Christophe CASTANIER, chef du pôle « agriculture durable » pour tous les actes relevant du service

Madame Aurélie BRAVIN, cheffe du pôle « Europe et financement », pour tous les actes relevant du service.

Monsieur Albert GUEZELLO, chef du pôle « protection des terres agricoles et forêt » pour tous les actes relevant du service.

• **Service de l'information statistique et économique (SISE) :**

Monsieur François LETOUBLON, chef du service, pour tous les actes relevant du service

Monsieur Nicolas CAMBRONNE, adjoint au chef de service pour tous les actes relevant du service.

• **Service de l'alimentation (SALIM) :**

Madame Loise DE VALICOURT, cheffe du service, pour tous les actes relevant du service,

Monsieur Laurent-Xavier DELMOTTE, chef de la Mission d'Enquêtes Vétérinaires et phytosanitaires pour tous les actes relevant du service

Mme Perrine BARILLET, cheffe du pôle « sécurité et offre alimentaire », pour tous les actes relevant du service

Monsieur Patrick GARCIA, chef du pôle « production primaire » pour tous les actes relevant du service

Monsieur Aymeric LECOUFFE, chef du pôle « échanges et inspection aux frontières » pour tous les actes relevant du service

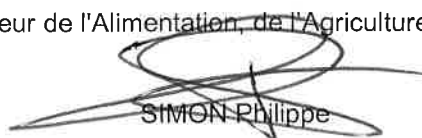
Monsieur BELOT-ARNAUD, responsable de la mission ICPE, pour tous les actes relevant de cette mission

Madame Frédérique STEIN, adjointe au chef de pôle, pour tous les actes du pôle « sécurité et offre alimentaire »

3. - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Réunion. Elle annule et remplace la décision du 17 juillet 2017.

Fait à SAINT-DENIS le 4 septembre 2017

Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt


SIMON Philippe